

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MAI 2010**

**Présidence : M. Claude Schwab**

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, MM. les Municipaux, les membres du Conseil, le public ainsi que la presse.

L'appel fait constater la présence de 47 Conseillères et Conseillers, Président compris.

**Se sont excusés :**

Mmes Marylène Brawand, Béatrice Christinat, Olivia Hochuli, Antoinette Keusen-Ducaux, Monique Niederoest, Gabrielle Ribordy et Anne Schiltknecht-Morier.

MM. Pierre-Alain Besson, Béat Binder, Martin Bornand, Grégory Bovay, Joël Buzer, Bernard De Joffrey, Carlos Herrero, Patrick Köhli et Martin Metzler.

**Sont absents :**

MM. Jacques Laurent et Hervé Taverney.

**Parole aux habitants :**

Le bureau du Conseil a reçu et approuvé 1 demande d'intervention :

- celle de Monsieur Nicolas Ghiringhelli intitulée «10<sup>ème</sup> anniversaire du CDIS-Les Pléiades »

M. Nicolas Ghiringhelli est invité à venir devant l'assemblée et développer son intervention.

M. Nicolas Ghiringhelli est remercié pour son intervention.

Délai pour la séance du 28 juin 2010 : **le lundi 14 juin 2010.**

**Ordre du jour :**

La modification suivante est à prendre en compte :

Point 8. Motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

**L'ordre du jour proposé est le suivant :**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2010
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité

5. **Préavis no 05/2010** concernant l'étude géologique pour le recaptage de la source de Fontannaz David
6. **Préavis no 06/2010** concernant l'entretien du réseau routier communal, tranche 2010
7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
8. Propositions individuelles et divers.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2010**

**La discussion est ouverte :**

**M. Patrick Brunshwig** relève une erreur de plume à la page no 561, au 3<sup>ème</sup> paragraphe de son intervention. Il s'agit de « m<sup>2</sup> » et non de « m<sup>3</sup> ».

**La discussion est close.**

**Au vote, le procès-verbal tel que modifié est accepté à la majorité moins 3 abstentions, avec remerciements à son auteur.**

### **3. Communications du bureau du Conseil**

#### **Représentations**

Votre 1<sup>er</sup> vice-président vous a représentés :

- à l'assemblée générale de Promove le 20 mai 2010.

Votre Président vous a représentés :

- lors des promotions de l'école du Haut-Lac, le 29 mai 2010.

#### **Courriers**

- Remerciements de l'association d'entraide aux exploitants (incendie de la ferme du Mont-Blanc aux Chevaleyres ; jetons de présence de la séance du 26 avril 2010).
- Remerciements de l'association Tremplin ; jetons de présence de la séance du 11 décembre 2009.

#### **Minute de silence**

Le Conseil honore la mémoire de Monsieur Jean Morier, ancien conseiller communal, Président du Conseil et Municipal.

#### **4. Communications de la Municipalité**

**M. Gérald Gygli, Municipal**, lit la communication orale no 12-2010:

##### **« Crèche garderie**

*Après de nombreuses séances entre architectes, représentantes de la crèche garderie, Mme Antipas, des monuments historiques, Mme Zurbuchen, architecte conseil, le bureau technique et l'entraide familiale, nous sommes arrivés au résultat suivant : Les surfaces mises à disposition de la crèche ont été sensiblement augmentées. L'apport de la lumière naturelle a été nettement amélioré. L'équipement, notamment les vestiaires correspond parfaitement aux demandes des utilisatrices. La surface du jardin a été clairement délimitée.*

*De ce fait, l'enquête complémentaire comprenant également un ascenseur répondant aux exigences de l'association cantonale des handicapés, sera consultable, dans la mesure du possible avant cet été auprès du bureau technique communal. Les frais d'études complémentaires figureront dans le préavis de construction qui vous sera présenté cet automne. Il comportera les soumissions rentrées selon les marchés publics, les montants des subventions attendues ainsi que le budget de fonctionnement. »*

Il lit la communication orale no 13-2010 :

##### **« Auberge communale**

*Le bail nous liant avec les tenanciers de l'Auberge communale arrive à échéance le 31 décembre de cette année.*

*Monsieur et Madame Bréhonnet nous ont signalé leur désir de ne pas reconduire ce bail.*

*Désirant conserver une Auberge communale avec des chambres, la Municipalité va faire paraître une annonce et rechercher de nouveaux tenanciers. »*

**M. Dominique Epp, Municipal**, lit la communication orale no 15-2010:

##### **« Situation au sein du service de voirie, parcs et jardins**

*Ce service est confronté à des problèmes d'indisponibilité de membres de son personnel depuis le début de l'année 2010 :*

- *Le secteur Parcs et Jardins dispose d'un effectif valide d'une personne sur ses trois EPT après le départ en novembre 2009 de M. Leumann et l'absence de Mme Andrighetto dans l'attente de la naissance de son bébé. M. Loïc Brawand a ainsi été engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée limitée.*

*En date du 23 mars 2010, la cheffe du secteur a cependant subi un accident de travail qui a nécessité une opération du genou. Elle est actuellement en incapacité de travail à 50%.*

- *Le secteur de voirie n'est pas épargné non plus : un collaborateur a dû subir une opération d'un genou, deux autres sont en incapacité partielle, voire totale suite à des problèmes de dos.*
- *L'hiver a pour sa part généré de nombreuses heures supplémentaires qui doivent à présent être compensées par des vacances.*

*Au vu de l'impossibilité de réduire son taux d'activité, Mme Andrighetto a donné sa démission pour la fin du mois de juin 2010, soit sans reprendre le travail après son congé de maternité. Son poste a été mis au concours début mai.*

*M. Brawand donnant par ailleurs entière satisfaction, la Municipalité a décidé de l'engager pour une durée indéterminée dès le 1<sup>er</sup> mai 2010 en remplacement de M. Leumann.*

*Il est évident que ces divers problèmes ont des répercussions négatives tant sur les travaux d'entretien (fauchage des talus, entretien courant des parcs et des routes) que sur les réalisations planifiées depuis longue date, mais qu'il est pratiquement impossible de déléguer à des tiers.*

*La Municipalité vous remercie ainsi de faire preuve de compréhension vis-à-vis des éventuels désagréments causés par cette situation. »*

**M. Alain Bovay, Municipal**, lit la communication orale no 14-2010 :

**« Recours sur la taxe annuelle d'évacuation des eaux claires**

*La taxe périodique d'évacuation des eaux claires fondée sur le règlement communal sur la collecte et l'évacuation des eaux usées et claire de la Commune, adopté le 29 mai 2006 par le Conseil communal a fait l'objet de 14 recours, portant sur une somme annuelle de l'ordre de Fr. 4'300.-/an, pour un budget annuel de Fr. 460'000.-.*

*Pour rappel, le précédent règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux du 13 novembre 1992 prévoyait le prélèvement d'une taxe qui ne tenait compte que de la valeur incendie des bâtiments. Dans un arrêt du 10 octobre 2001, le Tribunal Fédéral a constaté que ce règlement violait la constitution. Au vu de cette jurisprudence, la municipalité intimée a étudié, en partenariat avec les services de l'état et de communes du district, un nouveau règlement qui a été adopté le 29 mai 2006 et approuvé par le département de la sécurité et de l'environnement.*

*Prenant effet rétroactif au 1er janvier 2006, le 1er bordereau a été adressé aux propriétaires le 5 décembre 2006. Celui-ci a suscité de dépôt de 14 recourant. Traités dans un premier temps par la commission de recours, celle-ci n'a pu que constater que la taxation était conforme au règlement en vigueur et par conséquent seule la voie auprès de la Cour de Droit administratif et public pouvait statuer.*

*En date du 26 janvier 2010 et le tribunal cantonal a admis les recours et dans son arrêté il mentionne notamment:*

*Immeubles situés hors du périmètre d'évacuation:*

*"...en l'absence d'une prestation communale (utilisation d'un collecteur communal, plus value liée à un équipement communal inexistant), les autorités ne sauraient percevoir une taxe....". Ainsi, la modification du règlement va vraisemblablement supprimer cette taxe, pour les immeubles précités.*

*Aussi, pour les autres cas, la Municipalité a décidé que la détermination de la taxe à payer sera faite en fonction du règlement modifié d'ici la fin de l'année 2010. La Municipalité attend un avis de droit concernant le traitement d'un recours d'un règlement identique d'une autre commune avant de présenter une modification au conseil communal. »*

**M. Jean de Gautard, Syndic**, informe le Conseil qu'il ne se représentera pas pour la nouvelle législature, ainsi que le Municipal M. Nicky Schuler.

## **5. Préavis no 05/2010 concernant l'étude géologique pour le recaptage de la source de Fontannaz David**

La commission ad hoc était composée de Mme Marie-Claude Liechti, Présidente, MM. Alain Leresche, rapporteur, Pierre-Alain Poletti, Yves Filippozzi, Martin Bornand, Conrad Briguet et Daniel Plattner.

Rapporteur de la commission des finances : M. Martin Metzler, excusé, remplacé par M. Alain Vionnet.

### **Conclusions :**

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission ad hoc propose d'accepter les conclusions du préavis no 05/2010.

C'est à l'unanimité des membres et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, que la COFIN, invite le Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis no 05/2010, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.- pour ces travaux ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir le montant total hors taxe sur une durée de 10 ans au maximum.

### **La discussion est ouverte :**

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier** lit au point no 2 du préavis, page no 2, au chapitre « Débit et qualité de l'eau », ce qui suit :

*« Les zones de protection qui ont été délimitées en 1996, ont confirmé la sensibilité de cette source aux pollutions superficielles.... ».*

Alors sachant que les zones de protection sont de trois niveaux, à savoir :

- protection no 1 plus rapprochée de la source,
- protection no 2 plus éloignée de la source,
- protection no 3 beaucoup plus éloignée de la source.

Elle aimerait savoir si la zone de protection no 1 ne pourrait pas être elle-même agrandie.

**M. Patrick Brunshawig** approuve ce préavis. Il fait remarquer qu'en 2001 la production d'eau en mètres cube était de 922 Mio, et dix ans après, celle-ci est passée à 500 Mio m<sup>3</sup>. Soit une diminution de 50 %. Il faut absolument trouver d'autres sources, vu les projets en cours, comme par exemple les 250 appartements de Grandchamp.

### **M. Alain Bovay, Municipal,**

#### **Répond à M. Patrick Brunshawig concernant la production d'eau.**

En effet, il y a une diminution du captage au m<sup>3</sup>. En ce qui concerne Fontannaz David, il s'agit d'une source qui capte en surface les eaux pluviales et, vu sa rapidité de réaction en jour de pluie, l'eau doit être déversée sur la Veveyse, pour ménager le réservoir du Mont-Blanc. Actuellement Fontannaz David a une bonne production, mais elle n'a pas une qualité suffisante, raison pour laquelle elle est déviée sur la Veveyse, c'est déjà un des éléments pour lesquels il y a une diminution depuis l'année passée.

Il y a également un problème sur le captage des Issalets 2, qui a été parasité par un cours d'eau qui était pollué. Sur ce captage, il y a une étude qui est engagée pour pouvoir corriger ce

phénomène, afin de pouvoir à nouveau disposer d'une source qui actuellement donne suffisamment d'eau.

En ce qui concerne l'avenir, les besoins d'eau sont là, raison pour laquelle la Municipalité continue ses prospections d'eau sur La Joux. Un rapport sera déposé d'ici la fin du mois, suite au dernier forage qui s'annonce prometteur.

**Répond à Mme Marie-France Vouilloz Burnier en ce qui concerne les zones de protection.**

C'est vrai que les zones de protection no 1 et 2 pourront évoluer selon le résultat de recaptage.

**M. Jean de Gautard, Syndic**, revient sur la question posée par la Conseillère Marie-France Vouilloz Burnier, au sujet des zones de protection « S1 », « S2 » et « S3 ». La zone « S1 » permet quand même aux vaches de pâturer. Le problème c'est la profondeur du captage. En effet, celui de Fontannaz David est beaucoup trop en surface, ce qui ne permet pas aux eaux qui sont polluées par les bouses etc., de se nettoyer. Il faut simplement aller plus en profondeur.

**Mme Marie-Claude Liechti** fait remarquer qu'en séance de commission ad hoc, il a été mentionné que le montant à amortir était hors taxes. Elle constate que dans le rapport de la COFIN et dans le préavis il est mentionné le chiffre total.

**M. Alain Bovay, Municipal**, réplique que les CHF 80'000.- concerne toutes taxes comprises, comme indiqué à la page no 3, du préavis au point 5. « Devis estimatif des travaux ».

Les commissions (finances et ad hoc) lui on demandé quel était le délai des travaux. La durée est prévue sur site, pour une période de 30 jours et plus, tout dépend de la situation météorologique et l'avancement des forages, qui nécessitent un suivi soutenu du bureau d'ingénieur. Parce qu'il s'agit de construire un forage et faire des recherches de prospection, cela requiert plusieurs interventions et déplacements. A la fin des forages, le bureau d'ingénieur avec le soutien des services de la Commune et celle de Blonay, devront continuer à sonder, ce qui consiste à relever le débit d'extraction d'eau et voir les réactions sur le captage.

**La discussion est close.**

**Au vote, les conclusions du préavis Municipal no 05/2010 sont acceptées à l'unanimité.**

**6. Préavis no 06/2010 concernant l'entretien du réseau routier communal, tranche 2010**

La commission ad hoc était composée de Mme Sarah Burgy, rapporteur, MM. Daniel Berner, Président, Michel Aubert, Raymond Favez, Guy Marti, Laurent Mauler et Giuseppe Singarella.

La commission des finances était composée de Mme Charlotte Perrenoud, rapporteur, MM. Alain Vionnet, Président, Martin Metzler, Carlos Herrero, Eric Rochat, Klaus Olejak et Leonardo Pescante.

Rapporteur de la commission des finances : Mme Charlotte Perrenoud.

**Conclusions :**

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission ad hoc recommande d'accepter les conclusions du préavis no 06/2010.

C'est à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, que la commission des finances recommande d'accepter les conclusions du préavis no 06/2010, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux d'entretien complémentaires du réseau routier, tranche 2010, tels que prévus par ce préavis ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 620'700.- sur le poste 430.3142 du budget 2010 ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Encaisser les éventuelles subventions.

**La discussion est ouverte :**

**M. Yves Filippozzi**, en tant que représentant du Conseil communal dans la commission d'urbanisme de St-Légier-La Chiésaz, soulève un certain nombre d'engagements qui avaient été pris dans le cadre d'une étude territoriale de stratégie en 2008, menée sur la parcelle de Pré-au-Blanc.

Dans son préavis du 23 mai 2008, le service des affaires intercommunales, sous la signature de Mme Rossier, disait en particulier :

*« Il est impératif que les études d'agglomérations de Pré-au-Blanc soient coordonnées et menées sous un même chapeau. »*

Un deuxième engagement par rapport au secteur Pré-au-Blanc :

*« Nous relevons également que les questions du type urbanisation et de la mobilité sont interdépendantes et ne peuvent être dissociées totalement. »*

Il élargit la discussion à ce qu'on appelle les pôles économiques au service cantonal de l'économie. Puisque toute la Zone industrielle de St-Légier-La Chiésaz, Pré-Au-Blanc compris, est précisément un pôle économique.

Dans le document du 7 mai 2008, qui est la mise en œuvre des conditions cadres fixées par le groupe de suivi, il est particulièrement relevé :

*« Une réflexion sera menée et des propositions de mesures formulées pour améliorer l'attractivité du réseau piéton et cyclable, liaison entre le site de Pré-au-Blanc, des haltes de transport public et les principaux quartiers d'habitation etc. »*

Vu ces citations, il se réfère aux deux secteurs du chemin de la Veyre-d'en-Haut aval et amont. Il aimerait que la Municipalité explique comment elle va coordonner les engagements de ce groupe d'étude territoriale stratégique avec les projets de réfection de ces chemins et de déviation du trafic, en ce qui concerne la coordination et la mobilité douce.

**M. Patrick Brunschwig** fait part qu'il ne peut pas appuyer ce préavis. En effet, il trouve aberrant que les contribuables de la commune doivent entretenir et faire des routes pour faire passer des camions de 40 tonnes, qui viennent de la Zone industrielle de Corsier. Il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas une concertation entre les communes, afin que chacune d'elle participe à ce genre de construction.

Il rappelle qu'il y a eu une pétition déposée par un groupe d'habitants en 2007, intitulée *"une route plus sécurisante au Chemin des Osches"*, qui demandait la construction d'un trottoir et l'éclairage du chemin des Osches. En son temps la Municipalité avait répondu que : *« Elle n'envisageait pas de créer un trottoir le long de cette route à cause d'un côté en terre agricole et de l'autre en propriété privée. »* Elle ajoutait aussi : *« Que les enfants pouvaient aller à l'école en empruntant la généreuse bande située côté de l'autoroute A12 ».*

Il ne comprend pas, que des économies puissent être faites sur un trottoir, en envoyant les enfants marcher dans l'herbe. De l'autre côté, on va dépenser CHF 500'000.- pour faire agrandir ou consolider une route utilisée par des camions.

De plus, dans la réponse de la Municipalité à propos de l'éclairage public du chemin des Osches, il relève que celle-ci s'engage à le réaliser dans la mesure des ressources financières disponibles. Or ces moyens financiers existent.

Il trouve qu'il ne faut pas accepter ce préavis. Il faudrait déjà commencer par les priorités que sont le chemin des Osches, éventuellement l'éclairage du chemin du Château et utiliser cet argent pour faire des trottoirs, comme demandé par nos citoyens qui payent des impôts sur la Commune.

**M. Dominique Epp, Municipal, répond à M. Yves Filippozzi concernant l'étude stratégique territoriale.**

Il confirme les dires du Conseiller Yves Filippozzi. Il rappelle tout simplement que ces éléments étaient l'objet d'un projet qui n'a pas abouti. Il a été remplacé en partie par l'étude d'agglomération. Le présent préavis traite d'un projet d'entretien des routes et non d'une étude d'agglomération.

En ce qui concerne l'absence de la mobilité douce, il est vrai qu'elle n'est pas traitée dans le cadre de ce préavis, pour la bonne et simple raison que la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz avec celle de Blonay, a démarré un projet d'étude de mobilité douce, horizontale entre nos deux villages, de manière à la promouvoir que ce soit à pied ou à vélo.

**Il répond à M. Patrick Brunschwig.**

La COFIN a également soulevé la question de faire participer d'autres communes, notamment Corsier à l'entretien des routes de St-Légier-La Chiésaz. C'est une solution qui peut être envisagée, mais la Municipalité y a renoncé, étant donné qu'il s'agit d'une voie relativement dangereuse, dans la mesure où elle n'est pas à sens unique. En effet, St-Légier-La Chiésaz ne peut pas demander à d'autres communes de participer à l'entretien des routes, si elle n'est pas prête à en faire de même. La commune a eu ce genre de remarque avec la commune de la Tour-de-Peilz, qui actuellement doit refaire pratiquement l'intégralité de la Route de Saint-Maurice, ce qui représente des projets de plusieurs millions, étant donné que les habitants de St-Légier-La Chiésaz empruntent également cette route.

La commune a décidé de demander la participation d'autres communes uniquement dans des cas très ponctuels, qui peuvent être défendus très facilement, notamment par rapport au Rond-Point de Rio-Gredon au niveau de Getaz Romand, ou Corsier à d'ores et déjà donné son accord pour une participation financière conséquente.

En ce qui concerne le chemin des Osches, le trottoir, et l'éclairage, ces projets sont également en cours. Le projet de création de trottoir est sous toit. Par contre, le projet d'éclairage est encore en attente d'une dernière analyse qui doit être faite par Romande Energie, pour finaliser les coûts. La Municipalité a souhaité pouvoir présenter au Conseil communal deux variantes, l'une avec un éclairage conventionnel et l'autre avec un éclairage Led. Un ingénieur indépendant a été engagé pour qu'il puisse donner les caractéristiques nécessaires pour assurer quand même un éclairage équivalent ou au moins comparable à un éclairage conventionnel.

**M. Jean Dupraz** revient sur les propos du Municipal Dominique Epp. Il aimerait qu'il fasse une démonstration un peu plus claire au sujet de la participation financière de certaines communes pour les routes dans d'autres village. Que St-Légier-La-Chiésaz participe à des voies de communication qui sont en relation directe avec la commune lui paraît tout à fait défendable.

Mais en ce qui concerne les travaux entrepris par la Commune de La Tour-de-Peilz, sur la Route de St-Maurice, il ne peut adhérer à cette demande. En effet, il se demande ou va-t-on s'arrêter ? Est-ce qu'il sera aussi demandé de participer à la réfection de la Route Aigle – Les Mosses, parce que les habitants de St-Légier-La Chiésaz vont également se promener dans cette région ?



Si la discussion est ouverte entre communes, les unes avec les autres, il admet volontiers d'y participer. Comme par exemple Corsier ou Blonay, même Vevey ou La Tour-de-Peilz, sur des axes qui lient les communes.

**Monsieur Dominique Epp, Municipal**, réplique que ces remarques sont intervenues depuis La Tour-de-Peilz, lorsque la commune de St-Légier-La Chiésaz lui a demandé de participer à la réfection du chemin des Boulingrins. C'était un échange de prestation à ce niveau-là, ce que la Municipalité a refusé.

**M. Philippe Ducraux** a été approché par un contribuable qui a une demande sur le chemin des Boulingrins. Il cite ses propos : « *Cette route qui est de plus en plus utilisée est devenue très dangereuse au niveau des croisements. La chaussée est dépourvue de bord et lors des moyennes à fortes pluies de grosses flaques se forment, ce qui entrave la circulation. La déformation du bord de la chaussée est due non seulement au trafic léger mais aussi au trafic lourd, qui se rend à la décharge. Je demande de résoudre le problème d'écoulement des eaux en surface. Et qui va prendre en charge le coût de la remise en état des écoulements ? Et dans quel délai ces travaux vont être réalisés ?* »

Il précise que ces travaux ne sont pas prévus ni dans le premier, ni dans le 2<sup>ème</sup> plan d'investissement.

**Monsieur Dominique Epp, Municipal**, indique qu'il y a une étude avec tout un projet qui est en cours, pour lequel le Conseil communal a accepté un préavis à titre d'étude. Ce projet sera réalisé très probablement au courant de l'année prochaine. Il fait actuellement l'objet de négociations financières avec les services de l'Etat et de la Confédération, puisque l'autoroute devra aussi participer pour une petite partie.

Ensuite viendront les négociations avec les communes, notamment La Tour-de-Peilz, Blonay et également Vevey, pour des participations complémentaires à la réalisation de ces travaux. Ce sont des démarches très importantes, malheureusement la Municipalité n'est pas maître de ces délais.

Quant au chemin des Boulingrins, il figure sur le plan des investissements à hauteur de 1.6 Mio entre les années 2010 et 2012. 2010 étant l'année dans laquelle se font les études. La suite est prévue selon le plan des investissements 2011 et 2012. Il n'y a pas de raison à l'heure actuelle d'annoncer un retard prévisible.

Il informe que la sortie des Boulingrins, sur la Route de St-Légier-La Chiésaz, présente un certain danger. Un rond-point provisoire sera réalisé tout prochainement, suite à l'aval obtenu du service des routes, qui a donné l'autorisation pour une durée de six mois avec un coût minimal de l'ordre de CHF. 15'000.-.

**M. Jean-Luc Burgy** revient sur le projet du préavis. Il voudrait rappeler le titre du préavis « *entretien....* ». Il ne s'agit pas d'une nouvelle construction, même s'il y a des priorités à fixer. C'est une zone industrielle, dont la plupart des bâtiments accueillent aussi des camions. Il n'y a pas que Corsier, mais également St-Légier-La Chiésaz. Pour y être passé en deux roues, il assure que ces nids de poule sont à éviter.

Il soutient ce projet, parce que le réseau routier de la commune doit être entretenu. C'est le sujet du préavis, pour deux tronçons de route, utilisées également par les citoyens de St-Légier-La Chiésaz.

**M. Yves Filippozzi** réplique sur l'objet du préavis no 6/2010. Il estime la réponse de la Municipalité incomplète. Il avait demandé à celle-ci qu'elle s'engage sur les questions de coordinations. Il lit à la page no 3 : « *... la commune souhaite en faire l'itinéraire prioritaire par rapport à celle du Pré-au-Blanc pour le trafic lourd en provenance du pont de Fenil* », ce n'est pas aussi simple. En qualité de représentant du Conseil dans la commission d'Urbanisme. Il n'aimerait pas se faire reprocher qu'il n'a rien vu et que les représentants de la commission d'Urbanisme n'ont rien dit.

Il estime que la réponse du Municipal Dominique Epp est à cet égard incomplète.

En ce qui concerne la mobilité douce, il en va de même. Le Canton a fait une étude territoriale stratégique. Les affaires sont parties dans un projet d'agglomération, et les questions de la mobilité douce figurent dans la mesure A23 du plan directeur cantonal, qui est de traiter systématiquement la mobilité douce avec une importance comparable à celle donnée aux autres moyens de transport,. Il espère une réponse plus complète.

Il fait remarquer qu'il n'y a pas que des gens qui vont travailler dans la zone industrielle. Il y en a qui vont à pied et il y a des enfants qui vont aux tennis, au foot, au tir à l'arc et à la piste finlandaise, ce qui représente beaucoup de piétons et cyclistes. Une réponse doit leur être donnée.

**M. Jean de Gautard, Syndic**, précise que le financement pour le chemin des Boulingrins, se trouve sur le plan des investissements. Les montants figurent sur ce plan sont au budget de la commune.

En ce qui concerne les problèmes de coordination, de mobilité douce et de sécurité. il répète ce qu'a dit le Conseiller Jean-Luc Burgy. Il s'agit d'un préavis pour l'entretien. Ces routes sont dans un état catastrophique, elles méritent d'être entretenues. La Municipalité va rester attentive aux projets qui lui seront présentés, à l'intérieur de la commune, mais également dans le cadre du projet d'agglomération, afin que tous ces problèmes soient traités de manière cohérente.

**M. Patrick Brunschwag** estime que, quand on fait des travaux pareils, il peut être prévu un trottoir. Un trottoir ce n'est pas grand-chose et ça ne coûte pas cher. En effet, quand on veut faire passer des 40 tonnes sur un tel chemin et qu'à un certain moment ils devront se croiser, il aimerait que les enfants qui vont aux tennis puissent avoir un trottoir. Que ce soit en aval ou en amont direction Getaz Romand.

**La discussion est close.**

**Au vote, les conclusions du préavis Municipal no 06/2010 sont acceptées à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 2 abstentions.**

## **7. Information de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

**La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.**

## **8. Propositions individuelles et divers**

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier** complimente et félicite ceux qui ont participé à l'élaboration de la brochure de l'inauguration du site de Praz Dagoud. Après avoir consulté le programme de dite brochure, elle aimerait savoir combien d'équipes féminines ont été invitées à jouer au foot ?

Elle remarque quand même que ça va plus vite de construire les vestiaires du foot que la crèche-garderie.

Elle constate que dans le comité d'organisation 17 personnes sur 19 sont des Messieurs. De ce fait, elle se permet de lire une partie du billet du Président du Comité d'organisation, qui dit ceci :  
« *Enfin un merci à la commune de Saint-Légier-La Chiésaz, qui au travers de son organe politique a mis à disposition de la jeunesse et des sportifs un si bel outil.* »

**M. Jacques Reymond** informe que les équipes féminines sont les bienvenues au foot et que c'est un vœu du FC St-Légier. Il a été longuement réfléchi si un match avec deux équipes féminines était possible. Il s'est avéré que, le championnat n'étant pas terminé, les équipes invitées ont décliné l'invitation. Il rappelle que le FC St-Légier a mis dans ces objectifs de créer une équipe féminine.

Il remercie la Conseillère Marie-France Vouilloz Burnier pour ces compliments pour la réalisation de la plaquette.

Il se doit de rappeler que le FC St-Légier s'est engagé à rembourser l'intérêt sur l'emprunt des six vestiaires et que c'est une grosse somme pour un club. Ce n'est pas facile, vu les comptes du FC St-Légier. Il espère d'ailleurs avoir l'occasion de voir conseillères et conseillers à cette fête qui aura lieu les 10. 11 et 12 juin prochains.

La buvette et les vestiaires ne sont pas tout à fait terminés, mais le terrain synthétique fait le bonheur de toutes les équipes.

Le 26 juin 2010, aura lieu le 22ème Grand Prix des Villes Sportives à Ovronnaz. Pour cette occasion il cherche 2 filles sportives.

**M. Guy Marti** invite Mme Marie-France Vouilloz Burnier, afin d'innover et de créer la toute première équipe féminine lors du tournoi le 12 juin 2010. Il se fera un grand plaisir de prendre son inscription.

**M. Nicky Schuler** indique que ce week-end au stade il y a eu graine de foot et qu'il y avait un grand nombre de filles.

**M. Jean Dupraz** rappelle qu'au début de l'année le Conseil communal a été convoqué assez rapidement pour un préavis urgent. Il fallait que le chalet d'alpage des Mossettes, soit reconstruit cette année. Passant devant le chalet des Mossettes, il a constaté que rien n'a été entrepris.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, informe que la Municipalité a des soucis avec le subside de l'ECA. Le préavis qui a été présenté portait sur CHF 1'544'000.-, la participation de l'ECA était de CHF 1'075'000.- et le Conseil a accordé CHF 300'000.-. Avant d'engager les travaux, la commune a communiqué à l'ECA, le projet présenté, afin d'avoir la certitude qu'elle versera bien le montant alloué.

Cet envoi est intervenu aussitôt que le Conseil a approuvé le préavis, avec tous les chiffres nécessaires, en demandant à l'ECA de bien vouloir confirmer sa participation. La réponse est intervenue trois mois après, avec des chiffres revus à la baisse. De ce fait, le montant alloué est nettement inférieur.

A partir de ces éléments il faut que le projet soit cohérent. La commune est toujours en tractation avec l'ECA, afin qu'il revienne sur ses chiffres. En tenant compte de tous ces éléments il y aura un chalet tel qu'il était auparavant, avec l'électricité en plus. La Municipalité aimerait bien commencer les travaux au plus vite, mais elle n'aimerait pas venir avec une communication demandant au Conseil de payer la différence.

**M. Jean Dupraz** invite le Municipal Gérald Gygli à revoir le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février passé, qui donne d'excellentes pistes pour faire des économies.

**M. Patrick Brunschwig** fait une intervention concernant le ramassage des objets encombrants.

A l'époque on ramassait les objets encombrants dans la commune, ce qui avait pour avantage de pouvoir mettre souvent des objets encore en bon état à la vue du passant, qui se servait s'il en avait l'utilité. D'autre part, envoyer tout à la déchetterie crée une perte d'énergie, parce que toute cette matière doit être brûlée. Il y a encore des personnes qui n'ont pas de véhicule pour se déplacer et elles doivent faire appel à leur voisin, ce qui provoque aussi un trafic de véhicules pour aller à la déchetterie (l'ordre de 500 par jour).

Il demande s'il ne serait pas possible de revenir un peu en arrière et d'organiser de temps en temps un ramassage des objets encombrants.

**M. Dominique Epp, Municipal**, précise que les objets encombrants ont effectivement été ramassés d'abord mensuellement et ensuite trimestriellement, avec un avantage (la récupération de certains objets), mais aussi tous les inconvénients qui découlaient de cette situation (papiers et débris le long de la route, déchets provenant d'autres villages...). Il est vrai que de pouvoir recycler un déchet qui peut être encore utile était une bonne idée. Raison pour laquelle la Municipalité a créé un point récupération au Centre de tri, où l'on peut amener sans autres un objet encombrant qui pourrait encore être utilisé, pour autant qu'il ne soit pas équipé de dispositif électronique ou électrique (danger potentiel).

Par rapport à la nécessité de devoir faire appel à un voisin, un ami ou à un membre de la famille pour transporter un déchet, il voit plutôt des avantages que des inconvénients parce que ça permet aussi de créer des liens.

**M. Jean de Gautard, Syndic**, s'adresse au Conseiller Yves Filippozzi, concernant la motion qu'il a déposée au printemps 2009, qui portait sur les questions du projet d'agglomération et notamment sur la question de la participation citoyenne. Il lui demande si le rapport de la pré-étude qui a été distribué pouvait être considéré comme une réponse.

**M. Yves Filippozzi** répond par la négative.

**Le Président** a oublié de faire part au Conseil d'une invitation pour le concours d'Agility Dog. Le dimanche 6 juin 2010 à 11 heures 00 à Praz Dagoud.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 37.

Le Président  
Claude Schwab

La secrétaire  
Patricia Sava